

**Faciliter l'accès
aux emplois **saisonniers**
grâce à votre offre de
logements temporaires**

Dans le cadre du **plan Destination France** et du **plan pour les saisonniers**, les acteurs publics, les branches professionnelles et entreprises du tourisme se mobilisent autour d'actions concrètes pour **développer les métiers du tourisme**.

L'un des objectifs de la feuille de route vise à :

Faciliter le logement saisonnier grâce à la création d'une plateforme sur le site Mes aides, développé par France Travail, qui intègre les offres de location de logements disponibles pour les saisonniers, notamment dans les parcs publics, associatifs et sociaux, pour permettre aux saisonniers de trouver plus facilement et plus rapidement des logements à prix raisonnables.

(cf. Instruction D23-022 856 du 14/11/2023 relative au déploiement d'une offre de logement pour les saisonniers dans le tourisme)

Mes aides permet d'afficher toutes les solutions de logements mis à disposition des travailleurs saisonniers de votre région, sous la forme d'un catalogue facile d'accès avec une recherche géographique.



Offre d'emploi



Logement



Candidature



Emploi





Pour favoriser l'accueil et la mobilité des chercheurs d'emploi saisonniers, éloignés des zones touristiques, le logement est un levier d'attractivité essentiel.

Mes aides France Travail recense tout type de logements à loyers modérés :

Internats scolaires et universitaires

Résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS)

Résidences sociales jeunes actifs (RSJA)

Foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Logements sociaux pour jeunes salariés de moins de 30 ans

Logements proposés par une collectivité

Votre recherche d'aide ×

*Champs obligatoires

☰ Logement ⊗

☰ Trouver un logement saisonnier ⊗

📍 Saisir une localisation *

Tout effacer Rechercher

Qui sont les bénéficiaires ?

Tout candidat postulant à un emploi saisonnier, non logé, peut consulter les hébergements recensés à proximité et contacter directement la structure d'hébergement (mail, téléphone, site web).

Qui peut référencer un logement ?

- ✓ Vous proposez des solutions d'hébergement pour les saisonniers à tarif modéré ?
- ✓ Vous avez déjà signé des conventions ou des partenariats locaux (collectivités territoriales, Maisons des saisonniers, CROUS, lycées avec internat, chambres consulaires, etc.) ?

Pour accroître la visibilité des solutions opérationnelles proposées sur votre territoire, attirer de nouveaux profils dans les métiers du tourisme, de l'agriculture et mieux répondre aux besoins des professionnels :

Référez dès maintenant les offres de logements saisonniers sur le site mes-aides.francetravail.fr

Comment référencer votre hébergement ?

Pour référencer un logement, c'est facile !

Transmettez-nous vos informations via le formulaire accessible avec ce lien, section "Référencer un logement", ou en scannant le QR code ci-contre.

➔ mes-aides.francetravail.fr/espace-professionnel



Vous avez une question ? Contactez-nous :
contact@mes-aides.francetravail.fr

